

En 1979, on a entrepris une étude sur les questions touchant l'ensemble du système judiciaire qui a donné lieu à de nombreuses recommandations extrêmement réalistes, selon moi. Cependant, ces recommandations n'ont pas été mises en œuvre. Si j'ai bien compris ce que le secrétaire parlementaire a dit aujourd'hui, le gouvernement tient toujours des conférences et se demande les mesures qui doivent être prises et de quelle façon elles doivent l'être. Selon moi, monsieur le Président, il faut redonner confiance aux Indiens. L'attitude paternaliste du gouvernement fédéral depuis plus d'un siècle doit prendre fin. En fait, les autochtones doivent pouvoir être maîtres de leur destinée. Vendredi dernier encore, on a adopté à la Chambre un projet de loi intitulé loi sur les Cris et les Naskapis qui, en fait, redonnait aux bandes de Cris du nord du Québec et aux Naskapis de Schefferville le droit qui est le leur de s'administrer à l'échelle locale. Cela faisait suite à la Convention de la Baie James signée en 1975. Il n'a fallu que huit ans aux Cris, aux Naskapis et au gouvernement fédéral pour négocier cette entente qui a été adoptée à la Chambre vendredi. Elle devrait, je l'espère, être adoptée par le Sénat dans un avenir rapproché et être promulguée, afin que les Cris et les Naskapis puissent s'administrer eux-mêmes.

Dans le cadre de l'étude de ce projet de loi, nous avons discuté notamment de la façon dont on ferait respecter l'ordre dans ces municipalités, sur ces 1300 milles carrés de terres du nord du Québec. Les Cris ont leurs propres forces de police qui ont déjà montré leur efficacité. Bien sûr, je voudrais que cette autonomie administrative soit concédée à d'autres groupes, mais je ne prétends absolument pas que le modèle retenu en l'occurrence devrait être utilisé partout ailleurs au Canada, mais certains aspects constructifs de ce projet de loi pourraient s'appliquer à d'autres régions du pays. Nous devons encourager les Premières nations indiennes à s'administrer elles-mêmes. Elles devraient décider de leur propre avenir plutôt que d'être forcées de venir mendier à Ottawa pour le moindre sou. Il est inconcevable que ce soit des bureaucrates anonymes installés dans la tour de Hull qui leur disent ce qu'ils peuvent faire, à quel moment et où. Nous avons enlevé leur fierté à ces gens très fiers. Nous leur avons ôté tout espoir et la gloire qui a déjà été la leur. Nous devons leur rendre, et ce n'est qu'alors, j'en suis persuadé, que ces statistiques à vous faire dresser les cheveux sur la tête que l'on cite aujourd'hui changeront du tout au tout. Les résultats seront extrêmement encourageants. Les dirigeants politiques indiens sont aujourd'hui aussi mûrs et compétents que leurs homologues aux niveaux municipal, provincial ou fédéral. Les Indiens sont plus que capables d'administrer leurs propres affaires. Bien sûr, j'encourage le gouvernement à présenter le plus tôt possible une mesure habilitante qui accorde aux Indiens leur autonomie administrative. Les Indiens sont prêts.

● (1750)

Les Canadiens se rendent compte qu'il faut faire quelque chose. Après avoir examiné ces statistiques, aucun Canadien ne manquera de dire que cela ne devrait pas se produire. Nos autochtones devraient occuper une place plus grande dans

Incarcération des autochtones

notre régime judiciaire. Certains services devraient être destinés particulièrement à nos autochtones. Il devrait y avoir un plus grand nombre d'autochtones parmi le personnel parajudiciaire pour servir d'agents de liaison. Nous soulignons combien il est important de comprendre les traditions des autochtones. La meilleure façon d'y parvenir est d'inciter les Indiens à participer à l'administration de la justice.

Je voudrais en terminant remercier le député de Broadview-Greenwood d'avoir présenté cette motion. Elle nous a permis de discuter certaines de nos préoccupations au sujet des autochtones au Canada. Au lieu de condamner notre régime judiciaire, qui constitue une partie du problème, nous devrions examiner la question plus large des motifs qui poussent au crime. C'est le problème le plus important à régler. Nous ne pouvons pas le régler de façon fragmentaire, car nous n'y parviendrons pas. Depuis trop longtemps, le gouvernement actuel tente de faire du rafistolage. Il se contente d'expédients. Et bien, cela ne sera d'aucune utilité. On ne peut se contenter de fournir des fonds, mais il faut tenter de régler le problème. Il faut montrer à ces gens que nous ne nous contentons pas de parler de ce problème du bout des lèvres, mais que nous sommes bien résolus à agir et que nous voulons améliorer le sort des autochtones au Canada.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai passé la plus grande partie de ma vie dans le Nord de la Saskatchewan et dans le Nord du Canada à travailler pour le compte des autochtones et avec eux. Je sais que plus les chiffres qu'on nous a cités aujourd'hui sont ridicules, moins les autochtones éprouvent de respect pour la loi. Ceux-ci ressentent le besoin de décider par eux-mêmes. Je voudrais donner lecture d'un communiqué que le Native Council of Canada vient précisément de publier à ce sujet. Le voici:

Nous estimons le moment venu pour le gouvernement d'adopter des programmes énergiques et propres à favoriser la promotion sociale, contrairement aux programmes actuels qui visent uniquement à refréner le comportement antisocial. Nous estimons également que si les autorités mettaient autant d'effort et d'intelligence à préparer les gens à assumer leurs responsabilités économiques et à occuper un emploi utile qu'elles en ont mis jusqu'à maintenant à punir les victimes de conditions sociales déplorables, elles contribueraient grandement à améliorer ces conditions.

Le communiqué continue dans la même veine pendant encore longtemps et se termine sur cette note:

Les autorités compétentes cherchent à excuser leur inaction en alléguant notamment que ces problèmes vont se régler d'eux-mêmes grâce aux mécanismes élaborés dans le cadre des discussions constitutionnelles et grâce à l'autonomie politique des premières nations indiennes. Jusqu'à présent, la plupart des provinces refusent d'envisager un ensemble de principes sur lesquels les autochtones pourraient s'appuyer pour régler avec assurance certains problèmes, dont quelques-uns concernent l'application de la justice.

Après avoir indiqué son appui à la motion, le communiqué ajoute:

Cependant, nous voulons que le gouvernement s'engage résolument à favoriser le changement et la justice. Des promesses symboliques à l'occasion d'un dialogue inutile ne sauraient plus satisfaire ni les autochtones ni, à ce que nous croyons, l'ensemble des Canadiens.

Je tenais seulement à donner lecture de ce document, monsieur le Président.